

CONSULTATION NATIONALE

(N° 2013 P 1356)

La STEG se propose de lancer une consultation nationale N° 2013 P 1356 ayant pour objet :

« RESTAURATION DU PERSONNEL STEG DES CENTRALES TAC DE THYNA ET FERIANA »

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation. Elles doivent être obligatoirement envoyées par voie postale ou par rapide poste au Bureau d'Ordre Central de la STEG /DPTE –RADES FORET-au plus tard le **Mardi 20 Août 2013 à 12H30** sous double enveloppes cachetées à l'attention de :

Monsieur le Président de la Commission d'Achats -- STEG/DPTE – BP 126-2040 RADES FORET -TUNISIE

CONSULTATION NATIONALE N° 2013 P 1356 :

« RESTAURATION DU PERSONNEL STEG DES CENTRALES TAC DE THYNA ET FERIANA »

Toute soumission doit être obligatoirement accompagnée des pièces annexes suivantes :

- * Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire ne se trouve pas en faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet (originale ou copie certifiée conforme).
- * Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S (original ou copie certifiée conforme).
- * Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme).
- * Une déclaration sur l'honneur comportant confirmation par le soumissionnaire de ne pas avoir fait et son engagement de ne pas faire par lui même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de la consultation d'un marché et des étapes de sa réalisation (originale).
- * D'un certificat d'appartenance : la déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans (sauf pour les essaimés)
- * Copie certifiée conforme de la patente ou de statut.
- * Emplacement du restaurateur doit être situé dans la Région de SFAX (LOT 1) et la région de KASSERINE - FERIANA (LOT 2).
- * Possédant les moyens logistiques adéquats pour ce type de prestation ; (moyens de transport avec justificatif à l'appui.....),

NB : La STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de la consultation.

Pour les petites et moyennes entreprises : (le cas échéant)

Outre les pièces annexes citées ci-haut, les petites entreprises doivent obligatoirement accompagner leurs offres de la pièce suivante :

Entreprise récemment constituée :

Déclaration d'investissement approuvée par l'API.

Entreprises en activité :

Dernière déclaration du chiffre d'affaires approuvée par la recette des finances.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante:

STEG/DPTE- DEP LOGISTIQUE-DIVISION ACHATS -- SISE A RADES FORET – 2040 – TUNIS.

TEL : (216.71)433 977 – Poste : 23 24 -- FAX : 216.71 433 066.

La validité des offres sera de **60 jours**, à dater du lendemain de la date de réception des offres.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de l'appel d'offres sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de Trente Dinars par exemplaire (30 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte de la STEG : **C.C.B (ATB): 201104.0319/41 - Rue Hédi Nouira 1001Tunis.**

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de la consultation dans votre virement.

NB: Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré le cahier des charges.

L'ouverture des plis est non publique et elle aura lieu le lendemain de la date limite de réception des offres.